Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 55 (1963)

Heft: 9

Rubrik: Au fil de l'actualité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

apport financier provoquerait un élan et c'est cela qu'il faut en tous domaines! Il permettrait de donner confiance à ceux qui doutent encore de l'efficacité de ce centre en le voyant à l'œuvre.

L'idée est lancée, car il est indispensable de tenter quelque chose. S'il y a une possibilité d'action, allons-y! Il ne faut pas abandonner le projet, car il a assez de vertu par lui-même; il porte en lui assez d'avenir et d'espérance pour que les hommes de bonne volonté accordent leur soutien à cet organisme qui deviendra souple et vivant, au niveau des tâches sans cesse accrues, à même de faire face aux problèmes nouveaux posés par les bouleversements du monde moderne.

Peut-être y a-t-il eu peu de moments aussi importants que celui-ci pour un tel effort.

Au fil de l'actualité

Par *Jean Möri*

Fritz Gmür passe le cap de la soixantaine

A son tour, Fritz Gmür vient de passer fin juillet le cap de la soixantaine. Il a résisté victorieusement lui aussi à l'agréable flux des compliments. Commencée sous le signe du Lion, le 31 juillet exactement, sa vie continue, au service des fonctionnaires des PTT de Suisse et du monde entier. Comme Adolphe Graedel naguère, son aîné d'une borne annuelle, il est à la foi secrétaire général de l'organisation nationale et d'un secrétariat professionnel international PTT. Ce qui lui permet de dépenser, peut-être trop généreusement, son extraordinaire vitalité.

Ces fonctions hybrides ne vont pas sans inconvénients. Ses pairs, dans les deux champs d'action, ont naturellement des tendances au monopole. C'est-à-dire que ses compatriotes voudraient le voir plus souvent à Berne, alors que l'exécutif de l'IPTT déplore sans doute qu'il ne soit pas toujours disponible pour ses multiples tâches de médiateur international.

Dans le pays, notre ami Fritz se démène avec succès pour défendre les intérêts particuliers des fonctionnaires PTT, comme le fit avant lui Georges Mischon, participe activement aux travaux ardus du Comité de l'Union fédérative, dont il fut secrétaire durant de nombreuses années. Son influence s'exerce aussi au Comité de l'Union syndicale, dont il est membre très actif depuis longtemps. Sa clairvoyance, son sens pratique, ses dons de synthèse et son originalité d'esprit, son sens de la perspective constituent de précieux adjuvants dans les discussions. Il est de ceux qui savent admirer un arbre sans

négliger la forêt. Une qualité précieuse, surtout quand il s'agit d'aborder les problèmes internationaux. Mais au-delà de toutes ses qualités, il faut admirer surtout cette supériorité intellectuelle qui sait apprécier l'effort d'autrui, si modeste qu'il soit, quel que soit le champ d'action national ou international.

Fritz Gmür est connu pour ses talents d'orateur et de journaliste. A maintes reprises, nous avons apprécié ses interventions claires, précises, souvent véhémentes, qui sortent de lui-même comme un torrent libéré. Véritable polyglotte, il intervint par exemple en anglais dans la discussion du rapport du directeur général du BIT à une session récente de la Conférence internationale du travail, alors que je lui avais cédé pour la circonstance mon mandat de délégué des travailleurs suisses. Uniquement dans le but de toucher directement un auditoire où la langue anglaise est la plus répandue.

Parmi les secrétaires d'organisations syndicales internationales, dont les services ponctuels sont généralement appréciés, Fritz Gmür tient une place de choix. N'a-t-il pas réussi à réunir sous la houlette de l'IPTT les travailleurs du monde entier? Son prestige est si grand en Asie, en Amérique du Sud, en Afrique et dans la vieille Angleterre, berceau du syndicalisme, qu'on en ressent soi-même les effets quand des amis étrangers font l'éloge de ce Suisse d'élite. Une chance mémorable m'a permis de participer à un séminaire de l'IPTT en Belgique, après avoir représenté l'Union syndicale à un ou deux congrès de cette grande internationale. J'ai toujours pu constater l'immense estime dont cet ami fidèle était entouré, qui n'avait d'égale que sa grande modestie et sa lucidité.

Avec une certaine mélancolie, j'ai appris que Fritz Gmür allait abandonner sa fonction de secrétaire général de l'IPTT. A 60 ans, il est bon de ménager un peu ses forces, même quand on a un tempérament volcanique. Mais comment ne pas regretter que ce modèle de grand serviteur international des travailleurs, qui continue à honorer notre école syndicale suisse, de caractère empirique comme chacun sait, se retire, alors que dans le pays même la relève se révèle difficile. Mais un homme de cette trempe n'abandonne jamais tout à fait son apostolat de réformateur social sur le plan mondial. D'autant moins qu'il poursuivra son activité bénéfique dans les fédérations des PTT de notre pays, où les tâches pressantes ne manquent point. Souhaitons vivement de pouvoir bénéficier de cet exemple stimulant longtemps encore.

Contrôles nationaux juxtaposés

Une convention a été conclue à Berne le 11 mars 1961 entre la Confédération suisse et la République italienne relative aux bureaux de contrôles nationaux juxtaposés et aux contrôles en cours de route. Cette convention est entrée en vigueur le 6 juillet de cette année.

En vertu de cet accord, les parties contractantes prennent les mesures nécessaires en vue de faciliter et d'accélérer le franchissement de la frontière entre les deux pays dans le domaine des trafics ferroviaires, routiers et par voie d'eau.

Elles peuvent créer à cette fin des bureaux de contrôles nationaux juxtaposés, instituer un contrôle dans les véhicules en cours de route sur des parcours déterminés, autoriser les agents compétents de l'un des deux Etats à exercer leur fonction sur le territoire de l'autre Etat.

L'établissement, le transfert, la modification ou la suppression de ces bureaux ou des parcours sur lesquels ce contrôle peut être effectué seront réglés par des accords entre les autorités compétentes des deux pays.

Les personnes ne pourront être appréhendées dans la zone ni emmenées dans l'Etat limitrophe qu'en raison de faits soumis à la juridiction de ce dernier Etat.

Quant aux agents de l'Etat limitrophe, ils ne peuvent appréhender dans la zone ni emmener des personnes qui ne se rendent pas dans ledit Etat, sauf si elles enfreignent les prescriptions légales et réglementaires de l'Etat limitrophe en matière de douane.

L'année du Japon

Après le cinéma, qui a révélé à des milliers de spectateurs le Japon traditionnel et industriel, la télévision romande a consacré quelques reportages intéressants à ce pays industrieux, où les méthodes classiques de travail basées sur l'imitation ont depuis longtemps fait place à la recherche et à de nouvelles créations, spécialement en matière d'optique, de caméras, de transistors et même de télévision. Par voie d'affiches, on vient d'annoncer aux acheteurs zuricois qu'ils pourraient dorénavant obtenir un appareil de télévision japonais au prix de 600 fr.

Au Comptoir suisse de Lausanne, le Japon présente à la fois la série impressionnante de ses produits industriels, mais aussi de ses richesses artisanales, de sa culture et de son folklore.

Dommage que le mouvement syndical japonais, composé d'innombrables fédérations professionnelles et industrielles groupées dans quatre centrales syndicales nationales, soit absent de ce pavillon. Il aurait pu témoigner de l'immense effort accompli aux îles du soleil levant pour améliorer la condition ouvrière, spécialement les rémunérations. Grâce à l'action des syndicats, de grands progrès ont été accomplis, bien que les niveaux de vie des travailleurs dans cette partie du monde soient encore bien inférieurs à ceux que connaissent leurs collègues de la vieille Europe.

Il est en tout cas réjouissant de constater que la balance commerciale nous est favorable, ce qui constitue un phénomène assez rare

dans notre économie. En effet, les importations en provenance du Japon représentaient quelque 64 millions de francs en 1958. Elles ont passé à 162 millions de francs en 1962. Quant à nos exportations, elles ont passé de 95 millions de francs en 1958 à 204 millions en chiffre rond en 1962. Ces chiffres prouvent que le Japon est un client sérieux, que notre pays a intérêt à soigner particulièrement. D'autant plus que, outre sa production industrielle ou artisanale, cette grande puissance asiatique vient en tête dans l'industrie de la pêche. Elle peut fournir également d'autres produits, tels que le riz, le thé, la soie, les perles, par exemple.

Ne craignons pas le paradoxe. Si les cultures et les traditions de nos deux pays sont fort différentes, il n'en reste pas moins que de grandes analogies se manifestent entre nos deux peuples. Nous serions tentés encore une fois de chercher des exemples dans le mouvement syndical japonais, basé sur la démocratie et l'indépendance aussi bien envers les partis politiques que le gouvernement. On en voit la preuve dans la défense vigoureuse des droits syndicaux du personnel des grandes entreprises publiques qui se prolongent jusqu'au Comité de la liberté syndicale du Conseil d'administration du Bureau international du travail. Mais c'est encore dans le travail, qui constitue, aussi bien au Japon qu'en Suisse, la grande richesse nationale, que nous trouverons la meilleure analogie entre nos deux peuples. Et si, par la force des circonstances, notre pays fut condamné au travail de qualité dès qu'il s'est engagé dans la révolution industrielle au début du siècle dernier, le Japon abandonna rapidement la fabrication de camelote bon marché ou même l'imitation de produits étrangers, pour s'engager dans la recherche et prendre la tête du mouvement créateur, spécialement en ce qui concerne justement les transistors et la télévision, par exemple.

Quant à la maison de thé, convenons qu'elle constitue une heureuse innovation au Comptoir suisse de Lausanne, où la pinte régionale continue d'ailleurs à jouer un rôle attractif très important. Sur ce plan, l'apport du Japon constitue un heureux complément qu'il faut savoir apprécier, même si nous continuerons à l'avenir à préférer la dégustation des remarquables produits de nos vignobles romands.

Quinzaine anglaise à Zurich

Et puisque nous avons rendu hommage comme il convenait à la fois au Comptoir suisse et à son hôte d'honneur, le Japon, ne manquons pas de dire aussi tout le plaisir que nous avons éprouvé à visiter la Foire industrielle anglaise qui s'est déroulée du 2 au 14 septembre 1963 à Zurich. Cette exposition a permis aux nombreux visiteurs d'apprécier l'extraordinaire développement industriel, technique et scientifique de la Grande-Bretagne.

Cette Quinzaine britannique avait d'ailleurs son prolongement dans tous les grands magasins de la cité.

Encore un pays de traditions qui, depuis longtemps, s'est imposé par la précision et le fini de ses produits dans l'ensemble du monde.

Il faut en tout cas féliciter les Zuricois d'avoir fait une place aussi belle à notre grande partenaire de l'Association européenne de libre-échange. Au cours de la journée d'inauguration, le conseiller fédéral Schaffner sut marquer comme il convenait l'importance de l'événement. Il a également témoigné de sa grande connaissance des insulaires de Grande-Bretagne, à tel point qu'il assaisonna son discours d'un humour fort apprécié des maîtres du genre.

La pêche miraculeuse

Dans son numéro du 10 août, un minuscule quotidien romand commente le questionnaire du Réarmement moral publié dans la grande presse à l'occasion du 1er Août.

Retenons cette phrase sybilline:

« Que ceux qui ont des yeux pour sentir entendent cet appel à la pureté. »

Que ceux qui ont un nez pour voir et une bouche pour entendre méditent ces commentaires singuliers.

Les grands simplificateurs

Dans le *Bulletin analytique de documentation politique, économique et sociale contemporaine* N° 12, qui vient de paraître, on peut lire à propos d'une étude de M. Lüthy: « La Suisse à contre-courant », publiée dans *Preuve* d'octobre 1962, le résumé suivant qui constitue en quelque sorte un jugement sommaire: « Caractéristiques du système de Gouvernement suisse, de la mentalité du peuple suisse qui sont les plus archaïques et les plus réactionnaires de tout l'Occident. »

On ne saurait être plus aimable! A croire vraiment que le commentateur de cette publication analytique prend notre pays pour une armoire à glace...

Commerce Est - Ouest

Au cours d'une séance tenue le 4 mai, la Commission économique pour l'Europe a décidé de créer un groupe spécial d'experts gouvernementaux de sept pays afin d'étudier de façon approfondie les questions suivantes relatives au commerce entre l'Est et l'Ouest:

1. Le rôle des tarifs douaniers dans le commerce des pays membres ayant des systèmes économiques différents et l'influence de la politique des prix et de la politique fiscale sur le commerce extérieur.

2. L'application de la clause de la nation la plus favorisée et du principe du traitement non discriminatoire dans les différents systèmes économiques et les problèmes touchant la réciprocité effective des obligations dans les différents systèmes.

3. La possibilité de créer un régime plus multilatéral d'échanges et de paiements.

D'autre part, cette résolution invite le secrétaire exécutif à se mettre en rapport avec les gouvernements intéressés en vue d'obtenir des renseignements de nature méthodologique sur les critères qui déterminent dans leur pays l'implantation rationnelle des usines et de préparer, dans le cadre de ses activités normales de recherches, un rapport à soumettre à la commission.

Toxicomanie

Au cours d'une séance tenue le 6 mai à Genève, la commission des stupéfiants s'est occupée du problème de la toxicomanie.

Notre compatriote, M. Jean-Pierre Bertschinger, a déclaré que la toxicomanie par les narcotiques ne posait pas de problèmes en Suisse. Malgré l'augmentation constante de la population, la plupart des cas de toxicomanie sont d'origine thérapeutique. Et un peu plus de 10 % d'entre eux sont des médecins. (Il y a 129 toxicomanes connus en Suisse.) L'orateur s'est prononcé en faveur de l'établissement d'une liste de toxicomanes sur une base internationale, cela afin d'éviter que des toxicomanes connus dans un pays aillent se ravitailler dans un autre. Cette liste internationale devrait être uniquement à la disposition des services de santé des pays, ainsi que des médecins et des pharmaciens. M. Bertschinger a ensuite évoqué la campagne actuelle menée en Suisse contre les analgésiques ne contenant pas de stupéfiants (50 000 kg de phénacétine sont consommés en Suisse et 20 00 personnes sur une population de 6 millions et demi en consomment; 80 % sont des femmes mariées exerçant une profession). La campagne en question est presque entièrement financée par l'industrie pharmaceutique suisse et étrangère, et une soixantaine de maisons y participent.